

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025-09-63

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL
– INFORMATION AU CONSEIL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ
Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ
Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Marie FOURN à Eliane PICART

Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL –
 INFORMATION AU CONSEIL**

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n°2020-06-36 du 10 juin 2020) à savoir :

N° décision	Intitulé	Date
57	Budget principal 2025 – virement de crédits n°2 en section de fonctionnement – insuffisance de crédits en section de fonctionnement s’agissant des charges spécifiques : Article 673, fonction 01 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 700,0 € en dépenses au chapitre 67 Article 60621, fonction 020 – Fournitures non stockées - combustibles : - 700,0 € en dépenses au chapitre 011	19/06/2025
58	Société ARPEGE – avenant au contrat de prestation informatique pour l’utilisation de l’interface API Hubee pour le logiciel Maestro Opus. Montant annuel : 420 € TTC A compter du 1 ^{er} jour du mois suivant la facturation	26/06/2025
59	Société Apave Infrastructures et Construction Bretagne Sud Brest – contrat afin de coordonner en matière de sécurité et de protection de la santé les travaux de réaménagement du hall de la Mairie. Montant de la prestation : 1 456,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	24/07/2025
60	Société Apave Infrastructures et Construction Bretagne Sud Brest – contrat afin d’assurer le contrôle technique (missions SEI + Hand-Erp) pour les travaux de réaménagement du hall de la Mairie. Montant de la prestation : 2 250,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	24/07/2025
61	Travaux de réaménagement du hall de la Mairie – attribution de marché SMB Agencement pour un montant de 90 000,00 € HT	24/07/2025
62	Société OTIS – avenant au contrat d’entretien des ascenseurs et monte-personnes des bâtiments communaux, afin de souscrire au service de connectivité pour l’ascenseur du complexe de tennis du Moulin Neuf Montant annuel de l’avenant : 180,00 € HT Durée : prise d’effet le 8 juillet pour se terminer le 31 décembre 2025	24/07/2025
63	Société Socotech Construction – contrat afin de coordonner en matière de sécurité et de protection de la santé et d’assurer le contrôle technique (missions L + LE + SEI + PS) et la vérification des installations électriques pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques à la salle de sports de combat. Montant de la prestation : 2 400,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	30/07/2025
64	Saison culturelle 2025/2026 – fixation des tarifs D Fest-Noz du 9 mai 2026 : 8 €/personne, gratuité pour les enfants de moins de 12 ans	12/08/2025
65	Société Audiolite – contrat afin de bénéficier de matériel adapté pour les activités du Centre Culturel de l’Alizé	12/08/2025

	Montant mensuel de la prestation : 1 685,00 € HT Durée : période de 10 mois du 01/09/2025 au 30/06/2026 (juillet et août étant hors période de location), renouvelable deux fois	
66	SELARL Avoxa Rennes – avenant n°1 à la mission n°2, suite au volume horaire épuisé, afin de bénéficier d'une assistance dans le cadre d'une opération de bornage judiciaire Montant de la prestation : taux horaire de 210,00 € HT pour un temps de travail estimé entre 2h et 5h + frais de dossier forfaitisés à hauteur de 12% des honoraires HT demandés, autres frais (avion, train, taxi, hôtel, restaurant,...) seront facturés sur justificatifs	19/08/2025
67	Société Socotech Environnement – Mission validée afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux fréquentés par les enfants Montant de la prestation : 5 515,00 € HT Durée : année 2025	26/08/2025
68	Société OCCAS'ELEC AUTO – cession du véhicule Marque / Modèle : Renault Zoé Immatriculation : CT-274-CN Montant de la cession : 750,00 € TTC	01/09/2025
69	Mandats spéciaux : Participants au congrès des maires du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.	02/09/2025
70	1 ^{ère} modification de marché – Travaux de rénovation du Centre technique municipal DFD OUEST pour un montant de +7 698,80 € HT	09/09/2025
71	5 ^{ème} modification de marché - Travaux de restructuration de l'espace culturel l'Alizé GRPT SMB Agencement / COLLEAU Menuiserie pour un montant de +367,66 € HT	09/09/2025
72	13 ^{ème} modification de marché – Travaux de construction de l'Espace Yves Kerjean PAYSAGES D'IROISE pour un montant de -1 852,83 € HT	09/09/2025
73	SELARL Avoxa Rennes – avenant n°2 au contrat afin de bénéficier de 15 heures supplémentaires de conseils en droit des collectivités territoriales, en droit de l'action sociale et en droit public économique pour la gestion du transfert de l'EHPAD Jacques Brel du CCAS vers le SIVU des Rives de l'Elorn Montant de la prestation : 3 960 € TTC (hors frais de dossier) pour un volume horaire de 15h (au-delà, 312 € TTC l'heure supplémentaire).	11/09/2025

Le Conseil municipal prend acte.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Claude SEGALEN

